



Reconnaissant sa responsabilité historique, le Québec **accroît sa contribution financière internationale** pour soutenir les **efforts d'atténuation** et **d'adaptation** aux dérèglements climatiques des **pays plus vulnérables**

Pourquoi ce jalon?

- Les pays développés ont une responsabilité historique envers les pays en développement, car ils ont contribué de manière significative à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) depuis le début de la révolution industrielle. En effet, les pays en développement émettent moins de GES que les pays développés, pourtant ce sont ceux qui subissent le plus directement les effets du changement climatique. Dans une analyse de Carbon Brief¹ sur la responsabilité historique des pays vis-à-vis du réchauffement climatique, on retrouve les États-Unis sur le haut du podium des plus grands émetteurs historiques de GES, avec pas moins de 509 milliards de tonnes produites depuis 1850. Le Canada ne se place pas si loin puisqu'il atteint la 10^e place avec 2,6 % du total des émissions produites depuis 1850, soit environ 65 milliards de tonnes. Cette même analyse démontre que la population canadienne se classe au deuxième rang mondial si on chiffre les émissions « per capita » (avec des émissions de 4772 tonnes de GES par habitant contre 3820 tonnes pour les États-Unis!) Quant au Québec, même s'il figure parmi les provinces du Canada les moins émettrices, il conserve néanmoins une forte responsabilité historique. Selon les méthodes de calculs, l'empreinte carbone d'un Québécois ou d'une Québécoise oscille entre 10 et 15 tonnes d'équivalent CO₂ (t éq. CO₂) par an. Dobson et Fellows² ont inclus dans leurs calculs les émissions des biens exportés, mais aussi ceux des biens importés, ce qui gonfle considérablement l'empreinte carbone québécoise, qui est alors deux fois supérieure à la moyenne mondiale.
- La question des pertes et préjudices était l'un des sujets majeurs de la Conférence de Charm el-Cheikh de 2022 sur les changements climatiques (COP 27). L'expression « pertes et préjudices » désigne « les effets négatifs de la variabilité climatique et des changements climatiques auxquels la population n'a pas été en mesure de faire face ou de s'adapter » (Warner *et al.*, 2012). Le concept avait été introduit en 1991 lors de l'élaboration de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) avait plaidé pour la création d'un fonds international pour « indemniser les petits pays insulaires et les pays en développement côtiers de faible altitude les plus vulnérables pour les pertes et préjudices résultant de l'élévation du niveau de la mer ». Toutefois, la proposition n'avait abouti à aucun mécanisme de compensation. Ce n'est qu'en 2009, lors de la conférence de Copenhague, que les pays développés se sont engagés à mobiliser « 100 milliards de dollars par an », à compter de 2020, en faveur des pays en développement pour financer leurs actions de lutte contre le changement climatique. Lors de la COP 26 à Glasgow en 2021, les États les plus vulnérables au changement climatique ont dénoncé la non-application de cet engagement. En 2022, on a vu une avancée majeure lors de la COP 27 avec la création d'un fonds dédié à la réparation des dégâts causés par le réchauffement climatique. Le texte final intègre donc le concept de « pertes et préjudices », un accord historique dont les contours doivent encore être dessinés.
- Les efforts financiers que la province québécoise doit fournir dans les prochaines années s'inscrivent dans un objectif plus global de justice climatique. Ce jalon suppose que le Canada et le Québec assumeront leur part de responsabilités dans la crise climatique mondiale, et qu'ils soutiendront les pays qui en subissent le plus durement les effets.

Niveau d'avancement

Mauvaise direction	On est au point mort	On se prépare	On est en route	On est bien avancés	Jalon atteint
--------------------	----------------------	----------------------	-----------------	---------------------	---------------

Qui doit être mobilisé?



Secteur financier



Société civile



Gouvernements provincial et fédéral

Sources et références

1. [Evans, S. \(2021, 5 octobre\). Analysis: Which countries are historically responsible for climate change? Carbon Brief](#)
2. Dobson, S., & Fellows, G. K. (2017). Big and Little Feet Provincial Profiles: Nova Scotia. University of Calgary, The School of Public Policy Publications, 9

Autres ressources

Roberts, E., & Ahmed Zakieldean, S. (2018). Guide de poche sur les pertes et préjudices dans le cadre de la CCNUCC. ecbi

Warner, K., Van der Geest, K., Huq, S., Harmeling, S., Kusters, K., de Sherbinin, A., & Kreft, S. (2012). Evidence from the frontlines of climate change: Loss and damage to communities despite coping and adaptation. United Nations University-Institute for Environment and Human Security (UNU-EHS)